

Pour un nouveau recueil systématique et recueil officiel de la législation jurassienne sur le web

« Nul n'est censé ignorer la loi », tel est l'adage. Si cela est vrai pour les praticiens, soit notamment les avocats, magistrats, juristes et politiciens, cela est également vrai pour l'ensemble des citoyens. Ce principe est en effet nécessaire au fonctionnement de l'Etat, car, s'il n'existait pas, il suffirait à toute personne poursuivie sur le fondement d'une loi d'invoquer son ignorance du texte en cause pour échapper à toute sanction, ce qui ne serait évidemment pas admissible sous l'angle de la sécurité du droit. Il en découle que chaque citoyen doit pouvoir disposer d'un accès facilité à la législation. Pour se faire, Internet est actuellement un formidable outil. Ainsi, la législation fédérale est disponible sur Internet à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html> pour le recueil systématique et à l'adresse <http://www.admin.ch/ch/f/as/index.html> pour le recueil officiel. Quant à la législation cantonale jurassienne, elle est accessible à l'adresse <http://rsju.jura.ch/extranet/common/rsju/index.html>.

La plate-forme Internet sur laquelle se trouve la législation cantonale jurassienne mérite d'être modernisée pour permettre un accès aisé et facilité à quiconque qui chercherait à consulter les lois jurassiennes. En effet, il n'est pas aisé pour un citoyen de trouver le texte de loi qu'il cherche sur le recueil systématique jurassien actuellement en ligne, puisque, notamment, l'intitulé de l'acte n'est pas indiqué à côté de son numéro dans la table des matières. Par ailleurs, le site est fréquemment surchargé, ce qui bloque le téléchargement des lois, du Journal officiel et du Journal des débats.

Les cantons qui nous entourent, à l'exemple du canton de Berne (<http://www.sta.be.ch/belex/f/>), se sont dotés de recueils systématiques et officiels en ligne performants et modernes qui facilitent grandement l'accès à leur législation. A l'image du site Internet de la République et canton du Jura, le recueil en ligne de notre législation est un portail consulté par des personnes de la Suisse entière.

Sur la base de ces constatations, nous demandons au Gouvernement :

- De moderniser la plate-forme Internet du recueil systématique et du recueil officiel de la législation jurassienne, en prenant exemple sur les recueils en ligne dans les cantons qui nous entourent.

A.B.

Pour le groupe PDC-JDC :

Maëlle Willemin

Delémont, le 23 février 2011